

CR Reunion du 28 octobre 2024

Lieu : Local CODEP Saint Lin

Heure de début : 19h00

1ere partie : Réunion CODIR

Prénoms	NOM	Fonction	
Nathalie	MASSE-RODRIGUEZ	Présidente	Présente
Isabelle	LARVOIRE	Présidente Adjointe	Excusée
Alain	GENDRON	Secrétaire & Référent TIV de la commission technique	Présent
Hélène	BOISDY	Secrétaire Adjointe	Présente
Pierre	GRANIER	Trésorier	Présent
Christophe	DUARTE	Trésorier Adjoint	Présent
Olivier	CLUZEAU	Membre, Master Webmaster et responsable commission photo et Vidéo	Présent
Jean-François	LEBAIGUE	Membre et Référent Secourisme	Présent
Juan	RODRIGUEZ	Membre et Responsable commission technique	Présent
Sylvie	TOULOUSE	Membre et Responsable commission Biologie et environnement	Présente
Eric	MURZEAU	Membre et Formateur TIV de la commission technique	Présent

Ouverture du CoDir de Nathalie à 19H08 – Réunion prévue pour 1h

Nathalie MASSE :

Nathalie souhaite revenir sur l'AG et le résultat des élections avec les corrections suite aux résultats annoncés lors de l'AG du 05/10/2024.

Le PV de l'AG électorale a été revu et envoyé aux instances fédérales.

Après vérification, Eric MURZEAU est donc bien élu et donc membre du CODIR avec 6 voix sur 18.

(CF-PV)

Nous allons donc faire un tour de table, pour avoir les objectifs de chacun et connaître ses volontés et projets au sein de CODIR.

Nathalie insiste sur l'importance de maintenir une bonne ambiance au sein du CODIR. Elle appelle chacun à faire preuve de bienveillance et de respect des règles associatives, tout en prenant en compte les personnalités de chacun. Elle souligne que ces efforts doivent être collectifs et que chacun a un rôle à jouer.

Jean-François LEBAIGUE:

Jean-François rappelle que ce sont les Présidents de club qui votent « pour », « contre » un candidat dans la liste proposée, et qui sont les représentants de leurs adhérents.

Nathalie MASSE : Suite à notre élection, j'étais volontaire pour être Présidente, vous m'avez désignée présidente à l'unanimité et j'en suis ravie, est-ce toujours OK ?

→ Pas d'objection

TOUR DE TABLE

Jean-François LEBAIGUE:

Jean François souhaite poursuivre son engagement auprès du Codep et ce afin de proposer et former nos licenciés (et leur famille si besoin) aux gestes de premiers secours (Premier Secours Citoyen) et au RIFAP en appui des clubs.

Pour rappel, le Codep dispose d'un agrément préfectoral qui permet la délivrance d'un diplôme de premiers secours reconnu par l'état (PSC).

Cet agrément est lié au fait que le Codep dispose d'une équipe pédagogique composée d'un médecin et de formateurs à jour de leur recyclage annuel.

Il propose également d'organiser une formation ANTEOR en 2025 (Premier semestre)

Alain GENDRON:

Suite à l'AG électorale, Alain s'est proposé de prendre le secrétariat avec Hélène comme adjointe.

→ Pas d'objection

Alain souhaite également reprendre la fonction de Référent TIV afin d'organiser des formations pour l'ensemble des clubs du département. Son objectif principal est de mettre en place une équipe de formateurs pour assurer la pérennité de l'activité et éviter qu'elle ne repose sur une seule personne, avec tous les risques que cela peut comporter.

À ce jour, avec Eric MURZEAU, il y aura déjà au moins deux formateurs actifs dans le département et activer les autres formateurs existants.

Il envisage un fonctionnement simple, avec plusieurs sessions de formation planifiées à l'avance. Une communication sera effectuée via le site du CODEP et par email aux présidents de clubs avec les fiches d'inscriptions. L'objectif est d'organiser des formations dans différents clubs, favorisant ainsi les échanges interclubs.

Rôle du formateur TIV :

La gestion des formateurs TIV est assurée par la CTR ou la CTN. Les formateurs ont la possibilité d'intervenir partout au sein de la FFESSM, dans le cadre de leurs prérogatives, pour former et organiser des sessions pour les CODEP. Les formations sont ouvertes par la CTR à la demande de la commission technique de chaque département. Les ouvertures de sessions se feront via le responsable de la commission technique ou le référent TIV du département.

Rôle des présidents de club :

Ce sont les présidents de clubs qui autorisent un TIV à se former et à intervenir pour la vérification des blocs clubs ou personnels. Ils doivent vérifier les dates de recyclage via l'application TIV "Gestion des TIV". Bien que la gestion de ces informations puisse être déléguée au responsable matériel, la responsabilité reste celle des présidents de club. Si nécessaire, des informations supplémentaires ou formations spécifiques pourront être fournies aux présidents par le référent TIV.

Eric intervient pour parler des clubs de Thouars et Melle. À ce jour, aucune date de formation n'est encore fixée pour ces clubs. Eric attend le retour des clubs pour déterminer les dates.

Alain rappelle qu'il revient au CODEP de proposer des dates, et non aux clubs, soulignant que le CODEP doit être moteur dans cette démarche. Une fois les dates proposées, les participants devront s'inscrire dans la limite des places disponibles. En cas de saturation, d'autres sessions pourront être ouvertes.

Enfin, Alain rappelle qu'il est inacceptable de mélanger les fonctions de Référent TIV avec des considérations personnelles, excluant ainsi certains clubs ou individus. En tant que formateur une telle attitude est contraire aux valeurs du monde associatif et Sportif ne saurait être tolérée et n'aurait jamais dû être acceptée.

Décision du CODIR:

Alain Gendron sera donc responsable de l'organisation des formations et référent TIV du département, sous la responsabilité de la commission technique. Il travaillera avec plusieurs formateurs pour dispenser les formations.

Sylvie TOULOUSE

Sylvie représente la commission BIO et environnement, elle souhaite en reprendre la responsabilité, n'ayant pas à ce jour de candidat reprenant la suite. La commission Environnement et Biologie du CODEP 79 a pour objectif de sensibiliser tous les plongeurs, quel que soit leur niveau ou leur discipline, à l'environnement qu'ils explorent : le monde subaquatique et sous-marin, en eau douce comme en eau salée.

Un calendrier des activités pour la saison 2024-2025 a été établi, et il est disponible dans le compte rendu de la dernière Assemblée Générale du CODEP à savoir :

- **Formation PB1 : 2 jours**
 - 15/03/25 à Celles sur Belle et 11/05 à Parthenay
 - 11/05/25 plongée eau douce à Saint Lin : de la théorie à la pratique.
- **Sortie BIO** : pour validation des PB1 à Hendaye sur le WE de la Pentecôte 7 au 9/06/25.
- **Soirée thématique** : les nudibranches et consorts, 7/11/2024 à Parthenay
- **Aquarium** La Rochelle le 16/01/2025
- **Estran** à Loix-en-Ré le 30/03/2025

En tant que plongeurs, nous avons la chance de pouvoir pratiquer nos activités dans la carrière de Saint Lin, un site d'eau douce, relié à la Touche Poupard et destiné à l'alimentation en eau potable. Il est impératif de préserver cet écosystème, riche mais fragile. Ainsi, toute introduction d'éléments dans la carrière devra être validée par la commission BIO.

Après plusieurs échanges, il a été convenu que la validation des projets se fera en concertation avec les membres du CODIR, y compris la commission BIO, mais cette dernière ne sera pas seule à prendre la décision, elle sera consultée en tant qu'experte.

Éric MURZEAU intervient et reconnaît avoir parfois contribué à apporter des objets afin d'agrémenter la carrière, mais souligne qu'il a toujours obtenu la validation du président et/ou du gestionnaire de la carrière pour ce faire.

Nathalie rappelle que c'est le CODIR qui doit valider ces décisions, et qu'il est essentiel de travailler en équipe.

Juan, en tant que président de la commission technique, précise qu'il sera probablement nécessaire de rediscuter de l'aménagement de la carrière, notamment concernant les bouées et les ficelles, dont il semble y en avoir peut-être un peu trop, pouvant générer des problèmes de sécurité des plongeurs.

Olivier CLUZEAU

Olivier poursuit ses fonctions de Webmaster en charge du numérique, notamment de la migration de l'outil de réservation pour la carrière. Il nous informe que cet outil va être modifié, mais qu'il reste encore un an avant la mise en place du nouveau système.

Il reprend également la responsabilité de la commission Photo-vidéo et prévoit d'organiser des stages sur ce thème.

Concernant l'administration de la page Facebook, Nathalie, Olivier et Isabelle en assurent la gestion et en sont les modérateurs.

Les informations sur le site de FaceBook du CODEP79 ou de la page WEB doivent être contrôlées afin d'éviter tout dérapage, avis personnel, mise en avant individuelle, etc..

Olivier est également responsable du suivi des Fiches de sécurité, qui sont parfois difficiles à lire ou mal remplies.

Il rappelle l'importance de lui renvoyer les fiches de sécurité pour établir des rapports aux autorités qui le demanderont.

Juan demande : « C'est bon ou tu as besoin d'aide ? »

Olivier répond : « Non, ça va, tant que j'arrive à les récupérer et à les déchiffrer. »

Pierre GRANIER devient Trésorier, et Christophe DUARTE Trésorier Adjoint.

Christophe gère la boîte mail tresorier@codep79-plongee.fr

Pierre s'assure de la bonne gestion des pièces comptables et de la comptabilité.

Christophe garde la relation bancaire, Nathalie aura accès aux comptes bancaires.

- Qui fait les appels de cotisations aux clubs ?

A aborder avec le sujet de la carrière peut-être.... Extra club.

Christophe Souhaite récupérer l'accès à Hello Asso pour suivre et gérer la trésorerie.

La cotisation va augmenter de 15 % afin de couvrir les frais CODEP, notamment la Taxe foncière

Tout le monde est ok pour cela.

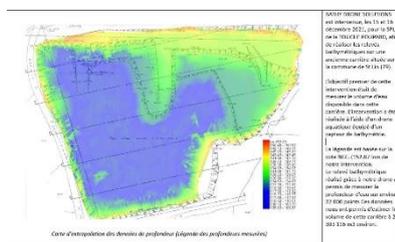
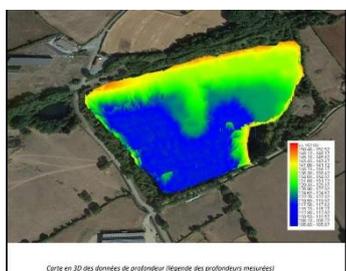
Eric MURZEAU

Eric souhaite créer une commission dédiée à la gestion des bouées et animer la carrière.

Il collabore actuellement avec **Gilles JOLIT**, qui possède des outils de topographie utilisés par le passé.

Bien que le projet ne soit pas encore entièrement finalisé, l'objectif initial d'Eric était de mettre en place un plan détaillé incluant les bouées et la cartographie, mais faute de temps, il n'a pas pu le terminer.

Il souhaite donc continuer dans cette direction en animant la "**Commission Bouée**" pour finaliser ce travail. Eric nous a transmis quelques captures d'écran seulement 10 minutes avant la réunion pour illustrer que des relevés topographiques ont été réalisés à l'aide d'un drone. Les couleurs bleues sur les images indiquent les zones les plus profondes de la carrière.



Hélène BOISDY

Hélène souhaite prendre en charge la gestion de la carrière et superviser les activités qui s'y déroulent. Elle désire être l'interlocutrice des instances publiques qu'elle connaît bien, mettre à jour et faire évoluer le règlement, mais aussi identifier des solutions économiques pour rendre le CODEP 79 moins vulnérable financièrement.

Après discussion, il a été décidé de ne pas créer de commissions distinctes (Carrière ou Bouées), mais plutôt de constituer un **Groupe de travail « Saint-Lin »**, piloté par Hélène en mode projet. Ce groupe sera chargé de suivre les différentes actions liées à la carrière et proposer des améliorations ou des projets au CODIR.

Hélène va constituer le groupe de travail avec la présidente dès que possible. Elle va contacter Nathalie afin de connaître les premières étapes et s'en suivra l'organisation du groupe de travail après les vacances d'Hélène.

Nathalie sera la « **sponsor** » de ce projet, qui couvrira l'ensemble des activités liées à la carrière de Saint-Lin, incluant notamment les thématiques suivantes :

- Plongées bloc, Apnée,
- Adhésions et Cotisations des clubs,
- Relation avec les autres CODEP et les clubs des autres départements,
- La gestion du site, des bouées, de la cartographie nécessaire.
- Les accès la gestion, les équipements, le local etc..

Juan RODRIGUEZ

Juan a observé, lors des formations et stages N3 et N4, que le niveau des candidats tend à baisser et que certains plongeurs de niveau N3 n'ont même jamais plongé en mer, ce qui est problématique lorsqu'il s'agit d'aborder une formation pour devenir guide de palanquée (GP). Il propose donc, dans le cadre de la commission technique, d'organiser des sorties CoDep à Hendaye pour favoriser l'adaptation au bateau. Il fera appel aux présidents de clubs et à tous les encadrants volontaires pour y participer.

Les cours théoriques des formations N3 et N4 vont être dispensés par les E2 et E3.

Un **examen théorique décentralisé N4** est prévu pour le 23 mars.

Concernant la formation N3, elle serait mise en place sans déposséder les clubs de leur responsabilité, mais plutôt comme une aide pour ceux qui en auraient besoin. Cela permettrait de mutualiser les encadrants des clubs concernés. Il s'agit d'un test temporaire pour permettre aux N3 de devenir N4, ce qui renforcerait l'encadrement des clubs. L'objectif est de donner un coup de pouce aux clubs qui en ont besoin, tout en améliorant la qualité des formations.

Wilfrid Malla intervient en 2eme partie de la réunion pour rappeler que le rôle du CODEP est de former des cadres, et non des plongeurs de niveau N3, qui restent sous la responsabilité des clubs.

Isabelle LARVOIRE

Isabelle se chargera d'harmoniser le règlement intérieur (RI) et les statuts du CoDep avec ceux des instances nationales. Elle prendra également en charge les commandes de médailles.

De plus, elle consultera les clubs pour obtenir les listes des responsables de commissions, en collaboration avec Juan et Alain, une mise à jour sera faite sur le la page du Codep79.

Fin de la première partie, 20h20, accueil des Présidents (es) des clubs et commissions.

Heure de début : 20h30

2eme partie : Réunion CODIR + Présidents des Club & Commissions

Prénoms	NOM	Fonction	
Emily	BABIN	Présidente du CRENSOA	Présente
Hélène	BOISDY	Présidente du CARP	Présente
Pierre-Louis	MAZOYER	Président de l'OCTOPUS CELLOIS	Présent
Wilfrid	MALLA	Président de l'APNEE	Présent
Jean-Christophe	MONNET	Président du CPM	Présent
Renaud	HUARD	Président de MILLE BULLES	Excusé
Juan	RODRIGUEZ	Président des Compagnons de Neptune	Présent
Jean-Michel	MASSE	Président Club Subaquatique de Thouars	Absent
Alain	MARET	Président Les apnéistes des Deux-Sèvres	Présent
Sylvie	TOULOUSE	Responsable de la Commission Biologie et environnement	Présente
Olivier	CLUZEAU	Responsable commission photo et Vidéo	Présent
Jean-Pierre	STEFANATO	Responsable de la Commission Souterraine	Présent
Frédéric	GUIRRIEC	Responsable de la Commission Plongée Libre	Excusé
Philippe	BURGUY	Responsable de la Commission Handisub	Excusé
Jean-François	LEBAIGUE	Membre et Référent Secourisme	Présent
Juan	RODRIGUEZ	Membre et Responsable commission technique	Présent

- ✓ Frédéric GUIRRIEC poursuit la responsabilité de la commission plongée libre.
 - ✓ Jean-Pierre STEFANATO poursuit la responsabilité de la commission souterraine
 - ✓ Philippe BURGUY poursuit la responsabilité de la commission HANDI SUB ,
- ➔ Formation EH1 prévue 18, 19 et 25 janvier, 9 inscrits :
- 1 du CARP, 3 de l'APNEE, 3 de POITIERS, 2 de ROYANS

En introduction, Nathalie, présente les membres du CODIR avec leurs projets respectifs détaillé et Hélène se propose de reprendre ses notes de la 1ere partie, puis chacun intervient pour présenter son projet.

Jean-Pierre STEFANATO :

Jean-Pierre a récemment reçu trois médailles fédérales qui doivent être remises par le CODEP. Ces médailles étaient initialement destinées à être distribuées lors de l'AG, mais elles sont arrivées après la réunion.

Les récipiendaires sont **Eric Pezet, Philippe Burguy et Dominique Misbert**, la question qui se pose est : que faire de ces médailles ?

Jean-Pierre suggère de les remettre lors de la journée **Cadres** à Saint-Lin, prévue pour le 30 mars 2025. Cette proposition n'a pas suscité d'opposition.

Il est également envisagé d'inaugurer le panneau de Saint-Lin lors de cette même journée, (le 30 mars). Ce dernier, est déjà payé et stocké à la SPL, mais le directeur souhaite obtenir l'autorisation du conseil départemental avant de procéder. **Jean-Pierre** attend cette autorisation pour finaliser le projet.

Un club de plongée du département de la Gironde a recontacté le CODEP pour organiser des plongées régulières à Saint-Lin.

Ils ont reçu une autorisation de **Jean-Pierre** pour visiter le site et sont intéressés à y plonger. Ce club prévoit une plongée le **9 novembre**. Jean-Pierre précise que tant qu'aucune convention n'est signée, un **directeur de plongée E3** du CODEP 79 sera obligatoire.

Hélène va les recevoir et fera un compte-rendu de leur venue à la présidente, la question se pose sur l'accueil des autres clubs et comment gérer l'activité. Cette question sera traitée dans le groupe de travail cité plus haut.

Jean-Pierre a animé une formation plongée sous-terrain avec l'aide de **Sébastien Couturon**, à laquelle ont participé :

- 4 plongeurs **PS1** (1 du 79, 2 du 86 et 1 de Bayonne)
- **David Bonnet** a également pris part à cette formation.

Nathalie soulève un point concernant la communication, qui intervient souvent après la formation. Elle propose donc de prévoir des **séances de découverte** pour les clubs du département.

Jean-Pierre répond qu'une **communication** sera envoyée par les présidents de club pour informer les membres.

EXAMEN INITIATEUR

L'examen E1 (Initiateur) est prévu pour le 14 juin 2025, Juan demande s'il peut réserver la piscine et la salle du CRENSOA Emily se charge de se renseigner et tiendra Juan informé.

DESCENTE DE LA SEVRE NIORTAISE

Jean-Pierre demande si la descente de la Sèvre Niortaise sera-t-elle organisée par le CoDep ?

Nathalie va consulter Philippe à ce sujet. Jean-Pierre témoigne que les réunions de préparation à Niort étaient contraignantes, bien qu'il ait toujours supervisé cet événement.

Le CODEP peut déléguer un représentant pour participer à l'organisation. **Nathalie** va examiner cette proposition.

PLONGEE JEUNE

Concernant la plongée jeune (moins de 17 ans), le club des Compagnons de Neptune prévoit un déplacement à **Hendaye** les 7 et 8 juin. Il est nécessaire d'être au minimum **E3** pour accompagner. Un week-end est également prévu à la carrière de **Roussay** les 17 et 18 mai.

Planning prévisionnel de réunions CoDep pour la saison :

- 6 janvier
- 31 mars
- 30 juin
- 29 septembre

Ces réunions auront toujours lieu à **Saint-Lin**, siège social du CoDep.

D'autres réunions pourront être organisées si nécessaire, notamment des réunions de travail du **CODIR**.

Eric souhaite ajouter à l'ordre du jour de la prochaine réunion que le CODIR propose un Président d'honneur au sein de CODEP, un vote sera proposé à la prochaine réunion du CODEP.

La réunion est clôturée à **21h42** par la présidente, qui exprime son désir de continuer à travailler dans l'esprit positif qui caractérise notre Comité Directeur.

Le Secrétariat du CODEP